



## INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNATS DE FRANCE (SAISON 2021-2022)

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input checked="" type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 1		
<input type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Echéance de réponse : Mercredi 30 juin 2021		

### 1/ Engagements en Championnats de France

Les associations sportives devant participer à un Championnat de France lors de la saison 2021 - 2022 ont l'obligation de saisir et valider leur engagement via Internet.

Où ?

Sur FBI, vous devez aller dans l'onglet « Compétitions » puis « Engagements ». Lien vers FBI V2 : <http://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.do>

L'accès à FBI V2 est aussi disponible sur le site de la FFBB : [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com) dans l'onglet FFBB puis FBI – Extranet.

Quand ?

Du lundi 21 juin à 14h00 au mercredi 30 juin 2021 inclus.

Comment ?

Avec l'aide du code d'accès du club.

**Vous trouverez en pièce jointe la notice explicative. Nous vous remercions de bien vouloir la lire attentivement avant de renseigner le dossier d'engagement.** En cas de modification du correspondant principal par rapport à la saison 2020 – 2021, nous vous remercions de bien vouloir effectuer la modification auprès du Comité Départemental/Territorial au plus vite.

Pour les associations sportives ne souhaitant pas être en Championnats de France la saison prochaine, nous vous remercions de bien vouloir en informer le plus rapidement possible la Commission Fédérale 5x5 (courrier signé du (de la) Président(e) à envoyer à [sportive@ffbb.com](mailto:sportive@ffbb.com) et par courrier postal avec accusé de réception à FFBB – Service 5x5 – 117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS), la Ligue Régionale et le Comité Départemental/Territorial.

## 2/ Contraintes pour l'établissement des calendriers

Un mode opératoire unique de transmission des contraintes des clubs est mis en place. Aucune demande reçue par mail, par courrier ou par quelconque intermédiaire que ce soit ne sera prise en compte. Nous invitons les clubs à poser en une seule fois l'ensemble de leurs demandes sur le formulaire d'engagement. Seules les contraintes indiquées sur le formulaire d'engagement seront prises en considération.

**Lorsque vous avez des contraintes de dates, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les dates et non les journées concernées.**

ATTENTION : Pour les clubs souhaitant le couplage de rencontres de Championnat de France où le jour, l'horaire et le lieu sont identiques, l'association sportive recevante doit prendre toutes les dispositions pour proposer des aménagements. Elle doit ainsi prévoir une salle pour chacune des équipes en cas de refus du club adverse.

## 3/ Statut du technicien

Le statut du technicien (niveau de qualification minimum des membres de votre staff technique, présence aux rencontres, revalidation) est suivi par la Commission Fédérale des Techniciens (CFT) de la FFBB. Conformément au règlement, la CFT suit la situation de chaque club engagé en championnat de France :

- Le club doit transmettre sa déclaration de staffs au plus tard à J-15 du début du championnat conformément aux consignes transmises par la CFT par email courant du mois d'Août. Transmission par courriel ou par courrier à la CFT.
- Le club doit s'assurer que les entraîneurs salariés du club disposent d'une carte professionnelle à jour.
- Le club doit signaler toute modification temporaire ou définitive de son staff technique par courriel [statutentraineur@ffbb.com](mailto:statutentraineur@ffbb.com)
- **A mi-saison**, la CFT prononce les pénalités automatiques en cas de manquement au statut du technicien.
- **En fin de saison**, la CFT prononce les pénalités automatiques en cas de manquement au statut du technicien sur la deuxième phase du championnat.
- Les décisions de la CFT peuvent faire l'objet d'un recours par la voie de l'opposition auprès de la CFT qui dans ce cas se réunit en formation collégiale.

La CFT se tient à la disposition des clubs pour toute question à formuler par écrit et par courriel à l'adresse : [statutentraineur@ffbb.com](mailto:statutentraineur@ffbb.com).

#### **4/ Salles**

Dans un souci d'uniformité et d'équité sportive, l'ensemble des groupements doit impérativement être en totale conformité avec le règlement avant la reprise du championnat pour la saison 2021 – 2022. Dans le cas contraire, ces groupements sportifs ne pourront accueillir leur(s) adversaire(s) et devront se déplacer sur un équipement répondant à ces dispositions réglementaires ainsi qu'à l'ensemble du règlement des salles et terrains en rapport avec leur niveau de compétition.

Pour rappel : Si des renseignements sont erronés dans FBI ou si votre salle ne répond pas à la réglementation en vigueur, merci de bien vouloir contacter votre Comité Départemental/Territorial.

#### **5/ Règlements Forfaits Fédéraux**

##### **- Championnats de France Seniors**

La saison prochaine les clubs évoluant en Championnats de France Seniors paieront leur forfait engagement selon les dispositions financières adoptées par le Comité Directeur du 23 et 24 avril 2021. A savoir, 20% par chèque ou par virement au moment de l'engagement et le solde par prélèvement bancaire en 8 mensualités à compter du mois de septembre 2021 jusqu'au mois d'avril 2022 (le 15 de chaque mois).

Votre engagement pour la saison 2021 - 2022 ne pourra être validé que si les deux conditions suivantes sont remplies :

1. Envoi d'un chèque ou réception d'un virement d'un montant représentant 20% du total forfait/engagement au moment de l'engagement,
2. Envoi de l'autorisation de prélèvement dûment remplie accompagnée d'un RIB.

Nous vous précisons également que tout incident de paiement fera l'objet d'une pénalité financière correspondant à 100% du montant rejeté dans la limite de 20€.

Afin de mettre à jour nos comptes tiers, vous allez recevoir avec les formulaires d'engagement l'autorisation de prélèvements à remplir et à nous retourner par courrier avec les formulaires d'engagement et votre RIB.

Si vous avez changé de domiciliation, veuillez préciser sur votre RIB « NOUVEAU RIB ».

##### **- Championnats de France Jeunes**

Les clubs évoluant en Championnats de France Jeunes doivent régler la totalité des frais d'engagement à l'engagement de l'équipe.

## **6/ Feuille de marque électronique (e-Marque V2)**

La feuille de marque électronique (**e-Marque V2**) sera obligatoire en SEPTEMBRE 2021 pour **toutes les compétitions (Coupes de France et Championnats de France) organisées par la FFBB.**

L'ensemble des documents relatifs à la mise en place de l'e-Marque sont à consulter sur le site Internet de la FFBB dans l'onglet « FFBB » / « OTM » / « e-Marque » (<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque>).

La définition d'un responsable e-Marque est obligatoire au moment de l'engagement. La mission principale de celui-ci est d'assurer le lien entre les intervenants e-Marque dans leur club (OTM association recevante ou OTM désignés) et les instances fédérales afin de faciliter la communication entre la Commission Fédérale 5x5 et les clubs engagés en Championnat de France. Ils sont censés connaître le fonctionnement de l'application, avoir accès à l'ordinateur en cas de besoin, connaître la version du logiciel qui y est installée, ... Ils doivent également être les destinataires des correspondances liées à l'e-Marque au niveau opérationnel (nouveautés, consignes, informations...) émises par la FFBB.

Ils n'ont pas de « mission officielle » au sens communément admis, c'est pourquoi leur présence aux rencontres n'est pas nécessaire.

Ce correspondant est obligatoire mais peut être modifié à tout moment au cours de la saison sportive. En cas de changement, nous vous remercions de bien vouloir envoyer un mail à [sportive@ffbb.com](mailto:sportive@ffbb.com).

## **7/ Chartes d'engagements (NF1, NF2, NF3, PNF, NM2, NM3 et PNM)**

En ce qui concerne les chartes d'engagements des groupements sportifs, le Bureau Fédéral de la FFBB vous informe que celles-ci demeurent une condition d'engagement des clubs de NF1, NF2, NF3, PNF, NM2, NM3 et PNM pour la saison 2021 - 2022. De ce fait, les chartes d'engagements devront être signées par chaque président(e) et retournées dans le même temps que le dossier d'engagement du club.

Si la charte d'engagements n'est pas transmise avec le dossier d'engagement, alors le club ne sera pas engagé dans une compétition Championnat de France / Pré-Nationale pour le motif suivant : refus d'engagement.

Pour votre information, les chartes d'engagements des joueurs/ses constituent, de nouveau sur la saison 2021 - 2022, une condition de participation pour évoluer dans les divisions citées ci-dessus. Pour toute question concernant la charte d'engagement, nous vous invitons à envoyer un mail à [chartesengagements@ffbb.com](mailto:chartesengagements@ffbb.com).

## **8/ Modifications règlementaires**

Concernant les modifications règlementaires, nous vous invitons à lire les PV des Comités Directeurs de la saison 2020 - 2021 (<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/sinformer/pv> ou dans eFFBB).

## **9/ Rappel : Qualification en Trophées Coupe de France Seniors F et M**

Les engagements des équipes de Championnat de France ne sont pas automatiques pour les Trophées Coupe de France Seniors Masculins et Féminins (saison 2021 - 2022). Ils se font sur la base du volontariat pour toutes les équipes.

Les clubs de Championnats de France NM3, NM2, NF3, NF2, NF1 et les Espoirs LFB/LF2 souhaitant se qualifier pour les Trophées Coupe de France doivent prendre contact avec leur Ligue Régionale pour participer aux Coupes Territoriales Qualificatives.

Les formules des Coupes de France seront validées lors du Bureau Fédéral du 11 juin 2021.

## **10/ Coupe de France U18F et U17M**

Les engagements des équipes de Championnat de France Jeunes ne sont pas automatiques pour les Coupes de France U18F et U17M (saison 2021 - 2022). Ils se font sur la base du volontariat pour toutes les équipes.

Les engagements des équipes de Centre de Formation agréé ou Centre d'Entraînement labellisé évoluant en Championnats de France Jeunes devront se faire au plus tard le 30 juin 2021 auprès de la Commission Fédérale 5x5. Ces équipes seront qualifiées directement pour la phase Nationale.

Les clubs de Championnats de France, hors équipes issues d'un Centre de Formation agréé ou d'un Centre d'Entraînement labellisé, souhaitant se qualifier pour les Coupes de France U18F et U17M doivent prendre contact avec leur Ligue Régionale pour participer aux Coupes Territoriales Qualificatives.

Il devra y avoir **au maximum une équipe engagée par groupement sportif**. Cet engagement est gratuit.

Nous vous rappelons que les équipes engagées en Nationale Masculine U18 Elite et en Coupe de France U17M évolueront selon les règles de participation et avec les licences admises dans le Championnat de France NMU18 Elite, à l'exception des joueurs de la catégorie d'âge U18M qui ne pourront prendre part à la Coupe de France U17M.

## 11/ Points divers

Le calendrier général de la saison 2021- 2022 est téléchargeable sur le site Internet de la FFBB : <http://www.ffbb.com/ffbb/calendriers-clubs>. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des annonces du Gouvernement, ce calendrier pourrait être amené à changer ainsi que les modalités des rencontres (rencontres à huis clos...). En cas de modifications, une communication sera effectuée via eFFBB.

Nous vous informons qu'au regard de la situation actuelle, les formules des compétitions seront maintenues sous réserve que celles-ci puissent se dérouler selon le calendrier prévu, et pourront être amenées à évoluer en fonction des évolutions de la situation sanitaire des prochains mois.

La diffusion de la composition des poules et des calendriers des Championnats de France est prévue avant le 7 août 2021.

Contact :

Tel : 01.53.94.25.42

E-mail : [sportive@ffbb.com](mailto:sportive@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alain SALMON Président de la Commission Fédérale 5x5	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Pratiques Fédérales	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2021-06-02 NOTE LR CD CLUBS 5-CF5x5 Informations sur les engagements en Championnats de France (Saison 2021 – 2022) – VFIN	